

REPUBLIQUE FRANÇAISE.
 RÉCÉPISSÉ DU MANDAT N° 3739

Montant du mandat.....	38	71
Droit.....		71
Taxe d'expédition et factage.		
TOTAL.....	38	71

L'expéditeur peut indiquer ci-dessous le nom et l'adresse du destinataire.
 M.....

9 38 71
 CANTAL

CM 35791

Aurillac le 9 octobre 1939,

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me délivrer un passeport pour me rendre à Madrid et Almería (Espagne).



Inclus deux exemplaires de ma photographie ainsi que le "reçu" de la poste constatant le versement de la somme de 38 frs. montant du droit de timbre. Le versement a été effectué au compte courant postal n° 12. 62 Lermont-Ferrand du Régisseur de Recettes du Service des Passports de la Préfecture du Cantal à Aurillac.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de mes sentiments très distingués.

M. G. Cazard-Delort

17 Av. Aristide Briand

Le V. G. Transmis à Monsieur le Préfet du Cantal
 Aurillac le 10 octobre 1939
 Le Commissaire de Police
 Ville d'Aurillac
 Commissariat de Police
 (CANTAL)